



Guide pour l'enseignant(e) École maternelle

C'est quoi, la laïcité ?

A ce jour, il n'existe pas de définition officielle de la laïcité (même si plusieurs projets en ce sens ont été élaborés). On peut cependant reprendre celle donnée par le philosophe Henri Pena-Ruiz qui pose la laïcité comme la **conjonction** de trois principes :

- la **liberté** de conscience
- l'**égalité** de droits des citoyens, sans distinction de conviction
- l'universalité de l'action de la sphère publique, dévolue au seul **intérêt général**.

Et à l'école ?

Le code de l'éducation, dans son article L111-1, stipule que :

« Outre la transmission des connaissances, la Nation fixe comme mission première à l'école de **faire partager aux élèves les valeurs de la République**. Le service public de l'éducation fait acquérir à tous les élèves le respect de l'égalité des êtres humains, de la liberté de conscience et de la laïcité. Par son organisation et ses méthodes, comme par la formation des maîtres qui y enseignent, il **favorise la coopération** entre les élèves. »

La question de la laïcité est donc au cœur des missions de l'école que celle-ci doit faire partager, à l'instar des valeurs de la République.

C'est dans ce cadre qu'a été élaborée puis largement diffusée la Charte de la laïcité à l'école.

La Charte de la laïcité à l'école

La Charte de la laïcité à l'école explicite le sens et les enjeux du principe de **laïcité**, sa solidarité avec la **liberté**, l'**égalité** et la **fraternité**, dans la **République** et dans le cadre de l'École.

Elle rappelle que la **transmission des valeurs de la République** est une mission confiée à l'École par la Nation.¹

La Charte est affichée dans toutes les écoles publiques de France.



Et à l'école maternelle ?

En l'état, il semble difficile, pour des enfants de l'école maternelle, de s'approprier cette Charte : il s'agit d'un document écrit, inaccessible lorsqu'on ne sait pas encore lire ; et même avec la médiation de l'enseignant(e), le lexique utilisé, la complexité de la syntaxe et les concepts auxquels cette Charte fait référence ne permettent pas une utilisation directe de ce document dans le cadre des activités de l'école maternelle.

Pourtant, lorsqu'un(e) enseignant(e) de cycle 1 lit la Charte de la laïcité (et en particulier les commentaires écrits par Abdennour Bidar pour Eduscol), il retrouve plusieurs notions qui sont au cœur des missions de la maternelle :

¹ Présentation de la Charte sur le site Eduscol

Article de la Charte	Commentaire ²
Article premier - La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. Elle assure l'égalité devant la loi , sur l'ensemble de son territoire, de tous les citoyens. Elle respecte toutes les croyances.	La République « assure l'égalité devant la loi » : chaque citoyen est le titulaire des mêmes droits et des mêmes devoirs que tous les autres. La laïcité est une garantie essentielle de l'égalité républicaine : elle assure chacun de son droit à la même liberté de conscience, de croyance ou d'incroyance, que tous les autres.
Article 3 - La laïcité garantit la liberté de conscience à tous. Chacun est libre de croire ou de ne pas croire. Elle permet la libre expression de ses convictions, dans le respect de celles d'autrui et dans les limites de l'ordre public .	La laïcité permet à chaque conviction personnelle de se manifester publiquement par la parole , la réunion, l'exercice d'un culte ou autre célébration, « dans le respect de celles d'autrui et dans les limites de l'ordre public » : chaque liberté d'expression doit être animée d'un esprit humaniste de tolérance envers les convictions d'autrui , et respecter les lois en vigueur.
Article 4 - La laïcité permet l'exercice de la citoyenneté, en conciliant la liberté de chacun avec l'égalité et la fraternité de tous dans le souci de l'intérêt général .	La laïcité est un principe de conciliation et d'harmonie sociale : elle offre à chaque citoyen le maximum d'expression de sa propre liberté de conscience qui soit compatible avec la même liberté pour tous les autres membres de la société. La liberté des uns s'arrête là où commencent la liberté et le respect des autres . Ainsi, la laïcité « permet l'exercice de la citoyenneté » pour deux raisons : elle donne à chaque citoyen la garantie de la plus grande liberté possible ; elle demande à chaque citoyen de respecter la dignité d'autrui et « l'intérêt général », et elle lui permet donc d'avoir avec les autres une relation de « fraternité » .
Article 6 - La laïcité de l'École offre aux élèves les conditions pour forger leur personnalité , exercer leur libre arbitre et faire l'apprentissage de la citoyenneté. Elle les protège de tout prosélytisme et de toute pression qui les empêcheraient de faire leurs propres choix .	L'École donne à ses élèves les outils intellectuels et culturels qui leur permettront de devenir plus tard des citoyens actifs et responsables, des êtres humains singuliers, conscients et créatifs .
Article 7 - La laïcité assure aux élèves l'accès à une culture commune et partagée .	La culture scolaire laïque est une culture donnée et reçue librement
Article 9 - La laïcité implique le rejet de toutes les violences et de toutes les discriminations , garantit l'égalité entre les filles et les garçons et repose sur une culture du respect et de la compréhension de l'autre.	La laïcité n'est pas seulement un principe qui impose des règles, mais une valeur à cultiver dans les conduites au quotidien. Elle « repose sur une culture du respect et de la compréhension de l'autre », et peut se comprendre comme la clef de voûte d'une éthique démocratique, c'est-à-dire d'une attitude morale constituée de petites et de grandes vertus : la civilité , la politesse , la décence des propos, des tenues et des attitudes, la cordialité, mais aussi le respect, la tolérance, la bienveillance , l'attention à autrui , la compréhension, la solidarité, la générosité, le sens de l'écoute .

Ainsi, **plusieurs articles de la Charte**, rappelant **les principes républicains auxquels la laïcité est intimement liée, entrent en résonance avec les missions de l'école maternelle** :

- les notions de droits et de devoirs (article premier)
- la libre expression de chacun dans le respect de celles d'autrui (article 3)
- le souci de l'intérêt général et la fraternité (article 4)

² « Charte commentée » - Eduscol

- le fait que l'école permette à chacun de forger sa personnalité (article 6)
- la culture commune et partagée (article 7)
- la culture du respect et de la compréhension de l'autre (article 9).

Le domaine du « *devenir élève* » des programmes de 2008 est le cadre privilégié dans lequel les valeurs républicaines sont construites auprès des jeunes élèves de l'école maternelle :

Principes de la Charte de la laïcité	Domaine du « devenir élève »
les notions de droits et de devoirs (article premier)	<i>(...) vivre avec les autres dans une collectivité organisée par des règles Les enfants doivent comprendre progressivement les règles de la communauté scolaire</i>
la libre expression de chacun dans le respect de celles d'autrui (article 3)	<i>La dimension collective de l'école maternelle est une situation favorable pour que les enfants apprennent à dialoguer entre eux et avec des adultes et à prendre leur place dans les échanges</i>
le souci de l'intérêt général et la fraternité (article 4)	<i>Les enfants découvrent les richesses (...) du groupe auquel ils sont intégrés. Progressivement, ils acceptent le rythme collectif des activités et savent différer la satisfaction de leurs intérêts particuliers. En participant aux jeux, aux rondes, aux groupes formés pour dire des comptines ou écouter des histoires, à la réalisation de projets communs, etc., les enfants acquièrent le goût des activités collectives et apprennent à coopérer. Ils s'intéressent aux autres et collaborent avec eux. Ils prennent des responsabilités dans la classe et font preuve d'initiative. Ils s'engagent dans un projet ou une activité, en faisant appel à leurs propres ressources ; ils font ainsi l'expérience de l'autonomie, de l'effort et de la persévérance.</i>
le fait que l'école permette à chacun de forger sa personnalité (article 6)	<i>En répondant aux divers besoins des jeunes enfants qu'elle accueille, l'école maternelle soutient leur développement. Elle élargit leur univers relationnel et leur permet de vivre des situations de jeux, de recherches, de productions libres ou guidées, d'exercices, riches et variés, qui contribuent à enrichir la formation de leur personnalité et leur éveil culturel. [préambule des programmes]</i>
la culture commune et partagée (article 7)	<i>[Les activités] sont l'occasion de familiariser les enfants, par l'écoute et l'observation, avec les formes d'expression artistique les plus variées ; ils éprouvent des émotions et acquièrent des premiers repères dans l'univers de la création. Ces activités entretiennent de nombreux liens avec les autres domaines d'apprentissage : elles nourrissent la curiosité dans la découverte du monde ; elles permettent à l'enfant d'exercer sa motricité ; elles l'encouragent à exprimer des réactions, des goûts et des choix dans l'échange avec les autres. [Domaine « Percevoir, sentir, imaginer, créer »]</i>

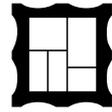
<p>la culture du respect et de la compréhension de l'autre (article 9).</p>	<p>[Les échanges au sein du groupe] <i>doivent être l'occasion, pour les enfants, de mettre en œuvre les règles communes de civilité et de politesse, telles que le fait de saluer son maître au début et à la fin de la journée, de répondre aux questions posées, de remercier la personne qui apporte une aide ou de ne pas couper la parole à celui qui s'exprime. Une attention particulière sera apportée aux fondements moraux de ces règles de comportement, tels que le respect de la personne.</i></p>
---	--

Même si la forme de la Charte de la laïcité semble interdire d'en faire un outil pédagogique directement utilisable au cycle 1, son contenu et les principes qu'elle pose font largement écho non seulement aux missions mais aussi aux pratiques de l'école maternelle.

Le projet « Moi et les autres »

Le projet « Moi et les autres » se fixe pour objectif d'aider les enseignant(e)s de l'école maternelle à s'approprier le contenu de la Charte en proposant **un ensemble organisé d'activités** permettant de contribuer à construire les principes républicains auxquels la Charte fait référence.

Ce projet s'articule autour de trois phases

	 Principe républicain visé	 Moyen	 Réalisation finale
MOI	Égalité	Des portraits utilisant différentes techniques	Mon album 
		« Cette semaine, c'est MOI ! »	Affiche « C'est NOUS » <small>Cette année, à l'école, c'est NOUS !</small> 
LES AUTRES	Liberté	Les règles de vie de la classe, les règles de jeux	Notre affiche 
MOI ET LES AUTRES	Fraternité	Symboliser la place de chacun dans un vivre ensemble permis par des règles	Notre fresque 

MOI

Cette première partie du projet a pour objectif de faire prendre conscience à l'enfant de sa singularité. Pour cela, deux séries d'activités sont proposées :

- le **projet « Cette semaine, c'est MOI ! »** : il s'agit que chaque enfant dispose d'une semaine pour se présenter à la classe (qui je-suis, qui est ma famille, ce que j'aime, ce que je déteste, mes jeux et mes occupations préférés...). A l'issue de cette semaine, la photo de l'enfant vient rejoindre une affiche intitulée : « **Cette année, à l'école, c'est NOUS** »

- des **activités** dans le domaine « *Percevoir, sentir, imaginer, créer* » **autour du portrait** : le but est de constituer, pour chacun des enfants, à partir de techniques particulières et en référence avec des œuvres de la « culture commune et partagée », un ensemble de portraits qui pourront être regroupés dans un album personnel. A l'école maternelle, chacun est différent et l'école est organisée autour du principe d'**égalité** : *je suis différent de mon camarade mais je suis, comme lui, un élève de la classe et de l'école.*

LES AUTRES

Dans un deuxième temps (ou en parallèle), les enfants seront amenés à percevoir que la vie collective à l'école nécessite d'être organisée autour de **règles permettant de vivre ensemble** : dans la classe, pendant les temps de regroupement et les ateliers, dans la cour de récréation, durant les séances de motricité... des règles sont nécessaires pour que chacun puisse avoir la **liberté** d'agir dans le **respect de la liberté des autres**.

Ces règles seront explicitées et établies en termes de droits et de devoirs. L'ensemble de ces règles sera regroupé dans un document collectif (affiche ou album de la classe) pour en garder trace et en souligner le caractère nécessaire pour le vivre ensemble.

MOI ET LES AUTRES

Enfin, les enfants seront conduits à réaliser une fresque faisant **converger les deux approches** (comme symbole de la **fraternité**, point de rencontre et de « transcendance » de l'égalité et de la liberté).

Par exemple, une fresque collective pourra être produite :

- elle utilisera le portrait que chaque enfant aura choisi dans son album : *je suis MOI dans le groupe*
- elle soulignera également la nécessité de règles. La fresque pourra comporter un extrait du document collectif réalisé lors de la deuxième phase (par exemple, règle d'un jeu utilisé par la classe) : *pour que nous puissions vivre et agir ensemble, des règles sont nécessaires*
- enfin, elle symbolisera le vivre ensemble en organisant par exemple les différents portraits en cercle ; elle posera le principe de fraternité en utilisant, par exemple, le symbole des mains jointes.



Cette fresque sera ensuite affichée dans l'école. Son inauguration, avec les parents et les représentants des partenaires de l'école (Mairie, associations...) pourra donner lieu à une présentation (par les enseignants avec les enfants) donnant sens au principe de laïcité à l'école de la République.